

Rapport de minorité N° 213/2020

Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville ainsi que des aménagements extérieurs

- Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'320'000.- TTC pour la rénovation de l'école, de la salle de gymnastique et des abords immédiats
 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 188'000.- TTC pour le renouvellement des aménagements extérieurs
-

Nyon, le 25 novembre 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La minorité de la commission remercie le président et rapporteur pour son rapport de majorité et invite le Conseil à s'y référer pour retrouver les détails des trois séances qui se sont déroulées.

Position

Comme il a été écrit dans le rapport de majorité, la rénovation de l'école du centre-ville et de la salle de gymnastique ne fait aucun doute et n'est pas contestée.

En revanche, la minorité de la commission porte son différend sur la deuxième partie du préavis, nommé :

« P2 : demande d'un crédit d'étude de CHF 188 000.- TTC pour le renouvellement des aménagements extérieurs. »

La majorité de la commission veut remettre à plus tard l'étude des aménagements extérieurs, estimant « *qu'il n'y a pas urgence à réaliser ces travaux* » et propose donc de retirer le point 2 du préavis.

Si la majorité n'apporte comme argument pour retirer ce point du préavis que sa conviction qu'il n'y a pas urgence, **la minorité apporte des arguments en faveur de son acceptation :**

- **C'est un crédit d'étude** que la Municipalité nous propose et non de réalisation.

Elle reviendra avec un crédit de réalisation, aussi bien pour le P1 (école, salle de gymnastique, abords immédiats) que le P2 (espace de quartier/préau, promenade du Jura, glacis.)

Ne pas vouloir se pencher sur l'entier du périmètre en le repoussant aux calendes grecques est une position d'immobilisme. Pour rappel, le postulat « Grosjean » (Karcher, Tschuy, Mausner Léger) de 2016 et intitulé « *Vers le soleil d'Italie, la promenade y mène ...* » avait donné lieu à un préavis,

refusé par le Conseil communal en 2017 où il était déjà dit : « *on peut sectionner par petits bouts et ne pas tout faire la même année* »

Plusieurs fois ce Conseil a demandé d'avoir une vision globale sur les projets. Aujourd'hui, c'est un préavis abordé dans son ensemble en collaboration de quatre services qui nous est proposé.

Il est temps d'avancer...

- Cette zone fait partie intégrante de l'école :

Restaurer l'école du centre-ville et la salle de gymnastique sans tenir compte des aménagements extérieurs, serait à considérer comme la construction d'une villa pour laquelle on remettrait à plus tard la création du jardin, du trampoline, de l'accès au garage et de la piscine.

Une école ne se compose pas uniquement de salles de classes et de salle de gymnastique. C'est un tout qui permet aux enfants de pouvoir apprendre et grandir. Dans ce cadre-là, les aménagements extérieurs revêtent une importance évidente. C'est le lieu, indispensable, où les enfants peuvent courir, jouer et se défouler. Nous avons tous des souvenirs des fameuses récréations, moments qui nous ont aussi construits.

Vouloir procéder à la rénovation de l'école sans tenir compte de tous les aspects est incompréhensible pour la minorité.

- Créer un lieu convivial pour les enfants et les habitants :

Il faut appeler un chat, un chat !

Ce qui gêne la majorité de la commission et amène son refus de l'étude des aménagements extérieurs est notamment la suppression des 25 places de parcs.

C'est un argument qui revient souvent ces dernières années alors que les centres des villes se piétonnisent progressivement !

En permettant à des voitures de parquer de 17h30 à 07h15 du matin et le week-end, il est évidemment impossible d'imaginer une place d'agrément et de loisirs ouverte à toutes et tous !

Ce quartier/préau a, au fil de trop nombreuses années, supporté diverses utilisations – pavillons provisoires, porta-cabines et parking – Dans le projet proposé, une grande partie du terrain imperméable – béton ou macadam - sera transformée en zone non artificielle permettant, entre autres, de lutter contre les îlots de chaleur en centre-ville.

Conclusion

Ce qui gêne la majorité de la commission et amène son refus de l'étude des aménagements extérieurs est notamment la suppression des 25 places de parcs

C'est un argument qui revient souvent ces dernières années alors que le centres des villes se piétonnisent progressivement !

A noter que l'office de mobilité, comme écrit dans le rapport de majorité, a indiqué *qu'une solution serait proposée...* la minorité pense que ce n'est pas à la ville de fournir des places de parcs à usage privé et bon marché.

La proposition de « l'effet saucisson » de la majorité, sans planning et horizon, prêterait tant la conception du projet que sa réalisation avec des surcoûts potentiels - pas d'économie d'échelle

possible pour la sécurisation des lieux par exemple - et des désagréments évidents pour les riverains qui auront à subir les travaux deux fois.

La minorité de la commission se félicite que le projet soit abordé **dans son ensemble** et avec la collaboration de quatre services pour définir une vision globale : Architecture et Bâtiments, Enfance et Cohésion sociale, Espaces Verts et Forêts, Travaux Environnement et Mobilité.

Pour la minorité de la commission il est incompréhensible de procéder à la rénovation de l'école et de la salle de gymnastique sans imaginer repenser entièrement les aménagements extérieurs du quartier/préau, de la promenade du Jura et du glacis, actuellement dans un état déplorable. Les interventions proposées permettront à cet endroit de retrouver sa fonction première : un lieu convivial à disposition de tous les publics, en tout temps, en toute saison. Cette place redeviendra un ballon d'oxygène grâce à un concept de végétalisation, qui rejoint la volonté de rendre le centre-ville aux piétons et de dynamiser l'espace public.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 213/2020 « Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville ainsi que des aménagements extérieurs - demande d'un crédit d'étude de CHF 1'320'000.- TTC pour la rénovation de l'école, de la salle de gymnastique et des abords immédiats et demande d'un crédit d'étude de CHF 188'000.- TTC pour le renouvellement des aménagements extérieurs »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'320'000.- TTC pour l'étude de la rénovation de l'école, de la salle de gymnastique et des abords immédiats ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 188'000.- TTC pour l'étude du renouvellement des aménagements extérieurs ;
3. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143-20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 5 ans.

La minorité de la commission
Mesdames
Marina Alberti
Valérie Mausner Léger
Danièle Schwerzmann

Monsieur
Patrick Buchs